

Communiqué de presse

Granulats marins LA SUSPENSION DU PERMIS D'EXPLORATION OBTENUE DANS LE GOLFE DE GASCOGNE

Le 6 novembre dernier, le Ministre de l'Economie et des Finances accordait, sans concertation avec les professionnels de la mer et les élus du littoral vendéen, au « GIE Granulats Nord Gascogne », un permis exclusif de recherche de granulats marins, sur une superficie de 432 Km², dans le golfe de Gascogne.

Reçus le 7 février 2018, par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des finances et Delphine Gény-Stephann, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre, nous avons réaffirmé, de manière solidaire, notre détermination à ne pas accepter un projet qui est en rupture totale avec les accords passés avec l'Etat, en 2014, limitant à 2,3 millions de tonnes, le volume d'extraction de granulats marins au sein de l'espace maritime ligérien.

Nous avons fait valoir que la Vendée, qui contribue à elle seule pour pratiquement un tiers de la production nationale de granulats, ne pouvait accepter une surexploitation de ses fonds marins.

Un tel projet contribuerait à restreindre davantage encore un espace maritime ligérien, dont 74 % des surfaces sont déjà couverts par des aires marines protégées, des sites d'extraction de granulats ou des zones d'implantation de parcs éoliens offshore.

Nous avons alerté Bruno Le Maire, sur l'impact, non-évalué à ce jour, qui pourrait découler de ce projet sur le milieu marin, la faune et la flore, de même que sur le maintien du trait de côte.

Nous lui avons rappelé, en outre, qu'un nouveau site d'extraction de granulats marins situé, qui plus est, à proximité de zones de frayères de soles était d'autant plus inopportun qu'il réduirait inmanquablement les zones d'accès à la ressource halieutique, à l'heure même où nos marins-pêcheurs vont être confrontés à l'obligation du zéro rejet en mer et aux conséquences du Brexit.

Nous nous réjouissons que le Ministre de l'Economie et des Finances ait entendu nos arguments et accepté de suspendre la mise en œuvre de ce permis d'exploration.

Nous avons également souscrit à la proposition de Bruno Le Maire de créer, avec l'ensemble des acteurs concernés, un groupe de suivi permettant d'évaluer et de mieux apprécier l'impact économique et environnemental des projets d'extraction de granulats marins dans notre Région.

Le résultat de cette réflexion sera pris en considération dans le cadre de l'élaboration du Document Maritime de Façade.

Enfin, nous avons demandé à l'Etat d'envisager des solutions alternatives aux granulats marins et de donner une impulsion aux projets qui permettraient, comme en Allemagne, de mieux favoriser le recyclage des produits issus de la démolition.

Notre patrimoine maritime est, certes, la vraie richesse de demain, il constitue une incroyable opportunité pour notre pays, mais son exploitation ne peut se faire sans que soient respectés l'environnement marin et l'activité de ceux qui constituent depuis toujours le socle historique de notre économie maritime, les marins pêcheurs.

Christelle Morançais, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

Yves Auvinet, Président du département de la Vendée

Bruno Retailleau, Sénateur de la Vendée

Didier Mandelli, Sénateur de la Vendée

Stéphane Buchou, Député de la Vendée

Noël Faucher, Conseiller Départemental, Président de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier, Maire de Noirmoutier en l'île

Bruno Noury, Conseiller Départemental, Maire de l'île d'Yeu

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92